

Salarié(e)s de l'APF 31 MARS TOUTES ET TOUS EN GREVE

la
cgt
APF

RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL !

Après les 9, 17 & 24 mars
encore plus nombreux le 31 !
Les salarié(e)s de l'APF
dans la rue.



Le 9 mars nous étions nombreux salariés de l'APF dans la rue dans toute la France pour dire non au projet de loi travail. Cette mobilisation doit s'amplifier pour faire reculer le gouvernement.

Alors que l'APF et la FEHAP s'appliquent à casser la CCN51, la possibilité de mettre en oeuvre des accords en deçà de la loi, si le projet passait, serait catastrophique pour les salariés de l'APF. Nos directeurs cherchent par tous moyens à amputer nos droits, les salaires sont bloqués pour la majorité d'entre nous, seuls les directeurs et dirigeants du sièges voient leurs salaires augmenter.

**LE 31 MARS ON LÂCHE RIEN !
MONTRONS NOTRE DÉTERMINATION
AU GOUVERNEMENT.
IMPOSONS LE RETRAIT DU PROJET**

Ce projet est une régression monstrueuse des droits que nous avons obtenus dans les luttes depuis plus d'un siècle. Toutes les mesures envisagées visent à précariser

toujours plus, flexibiliser toujours davantage les salarié.e.s pour faire baisser le « coût » du travail, afin de faire grossir les profits financiers et les dividendes versés aux actionnaires.

**Montons le ton
avec les jeunes**



le 31 mars pour dire :

**👉 OUI au progrès social
et à une société plus juste !**

**👉 NON à la régression des
droits sous le prétexte d'une
politique d'austérité décidée
par quelques-uns, qui pendant
ce temps
s'enrichissent
encore plus !**

NON
à la casse
du CODE
du travail

MANIFESTATIONS PARTOUT EN FRANCE
carte des manifs sur www.cgtafp-cn.fr rubrique nos actions

**Déclaration commune CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires,
UNEF, UNL, FIDL**

**LA «PILULE» DU PREMIER MINISTRE
NE PASSE PAS,
ON CONTINUE JUSQU'AU RETRAIT TOTAL !**

Les mobilisations, notamment celles du 9 mars initiées par les organisations de jeunesse et les organisations syndicales de salarié.e.s (CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL), ont contraint le gouvernement à des concessions sur la loi Travail.

Pour autant, les aménagements annoncés par le Premier Ministre ne changent pas la philosophie générale du projet. Il ne répond pas aux aspirations fortes, exprimées par les jeunes, les salarié.e.s et les chômeurs pour l'accès à l'emploi et sa sécurisation. La création d'emplois de qualité ne justifie pas la casse du Code du travail, mais nécessite un changement de politique économique et sociale.

Ce texte continue à diminuer les droits des salarié.e.s et à accroître la précarité, notamment des jeunes. **Décentralisation de la négociation collective au niveau de l'entreprise et affaiblissement des conventions collectives de branches, fragilisation des droits individuels acquis, mise en cause des majorations des heures supplémentaires, facilitations des licenciements, affaiblissement de la médecine du travail...** sont autant d'exemples de régressions qui demeurent.

L'universalité de la garantie jeune sans les moyens en conséquence relève d'un effet d'annonce. Face au chômage et à la précarité auxquels sont confrontés les salarié.e.s, les femmes et les jeunes en particulier, l'urgence est à la conquête de nouveaux droits.

LES ORGANISATIONS SYNDICALES (CGT, FO, FSU, UNION SYNDICALE SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL) SOUTIENNENT ET APPUIENT LES ACTIONS DES 17 ET 24 MARS. ELLES CONFIRMENT LEUR APPEL À LA MOBILISATION PAR LA GRÈVE ET LES MANIFESTATIONS LE 31 MARS POUR OBTENIR LE RETRAIT DE CE PROJET DE LOI ET CONQUÉRIR DE NOUVELLES GARANTIES ET PROTECTIONS COLLECTIVES.

Paris, le 14 mars 2016



Pour défendre vos droits et faire aboutir vos revendications
Contactez la CGT / Syndiquez-vous

Contact : Mathieu PIOTRKOWSKI Délégué Syndical Central CGT APF
mathieupiotr@wanadoo.fr ☎ 06 72 19 39 76
www.cgtafp-cn.fr f https://www.facebook.com/cgtafp.cgt